

CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE

BULLETIN DES QUESTIONS ET RÉPONSES

(Article 86 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil provincial)

SOMMAIRE

Questions posées par les Membres du Conseil provincial et réponses données par le Collège provincial.

QR/1 Question de M. le Conseiller provincial Grégory PIRON (23.09.2025) et réponse du Collège provincial (M. Luc GILLARD – 16.10.2025)

QR/2 Question de M. le Conseiller provincial Marc MAGNERY (28.10.2025) et réponse du Collège provincial (M. Luc GILLARD – 20.11.2025)

QR/1 Question de M. le Conseiller provincial Grégory PIRON (23.09.2025) et réponse du Collège provincial (M. Luc GILLARD- 16.10.2025)

QUESTION

Le château de Jehay est un des plus beaux sites de notre belle Province et un des plus fréquenté avec Wegimont.

J'y suis administrateur avec plaisir et enthousiasme. Le domaine est très bien géré par une direction très compétente et le personnel est vraiment motivé et passionné.

Le groupe PTB souhaitais interroger le collège provincial sur la dotation du château de Jehay.

A l'heure d'écrire ces quelques lignes et renseignements pris, le château n' a toujours pas reçu sa dotation et nous arrivons tout doucement fin d' année.

Mes questions seront donc les suivantes, la dotation est-elle déjà décidée et connue, va t-elle arriver et quel serait le montant.

RÉPONSE

Le site provincial du Château de Jehay est un joyau culturel et touristique ainsi qu'un trésor patrimonial d'exception. Les visiteurs y vivent une expérience inoubliable, mêlant harmonieusement patrimoine, culture, histoire, nature et événements.

L'ASBL « Association pour la gestion du Château de Jehay » qui fait l'objet de votre question développe :

- Des expositions patrimoniales et artistiques,
- Des visites guidées et animations scolaires.
- Des événements de différents types.

Une stratégie touristique en lien étroit avec la Fédération du Tourisme de la Province de Liège, qui l'accompagne sur le plan stratégique.

A travers sa Déclaration de Politique Provinciale 2024-2030, le Collège a fixé les axes de développement suivants afin de poursuivre la valorisation et le renforcement du rayonnement du Domaine :

- Organisation d'expositions internes pour mettre en valeur les collections du Château,
- Publication d'ouvrages et organisation de conférences et colloques sur le site,
- Proposition d'expériences immersives et innovantes pour les visiteurs, y compris l'utilisation d'outils numériques,
- Ouverture du parc à des expositions temporaires en partenariat avec des acteurs culturels,
- Offre d'activités pédagogiques et des collaborations avec les écoles,
- Aménagement de parcours pédagogiques axés sur la biodiversité,
- Poursuite de l'organisation d'événements permettant d'accroître le rayonnement et l'attractivité du site,
- Etude quant à la possibilité de développer une offre horeca adaptée aux attentes des visiteurs,
- Finalisation de la réhabilitation du château pour permettre à nouveau son accès au public.

Via cette même Déclaration, le Collège s'est également engagé à veiller à exploiter l'intérieur brut du Château en collaboration avec les Service de la Culture, mais aussi l'espace du Parc pour des expositions en plein air (art contemporain, artistes locaux, ...).

Enfin, la feuille de route du Collège provincial prévoit que la dissolution des ASBL provinciales sera envisagée chaque fois que leur nécessité, comme mode de gestion d'une compétence ou activité, ne sera pas dûment démontrée après analyse des structures, mais aussi des situations particulières des agents qui les composent notamment.

Suivant l'article 6 du contrat de gestion conclu avec l'ASBL, les tâches relevant de la mission de service public lui conférées par la Province sont :

- Gérer, exploiter, à des fins touristiques et culturelles, le château, les collections et ses dépendances,
- Gérer les biens pour le compte de la Province de Liège, propriétaire en vertu de l'acte de vente du 20 juillet 1978.

Pour ce faire, la Province de Liège met gracieusement à disposition de l'asbl le site et le personnel nécessaire à son exploitation. Elle lui octroie également un subside de fonctionnement de 200.000 €/an. Elle lui alloue par ailleurs des subsides d'équipement touristique.

Il appert néanmoins que les missions qui lui sont confiées pourraient pleinement être gérées par un service provincial (à l'instar du Domaine de Wéginmont ou du Musée de la Vie Wallonne). Cette Association n'a plus de véritable raison d'être sur le plan technique et administratif :

- l'ensemble du personnel détaché auprès de l'ASBL est du personnel provincial,
- l'ASBL ne dispose d'aucune ressource structurelle extérieure (à l'exception de la billetterie),
- son fonctionnement repose exclusivement sur le subside provincial.
- un budget de fonctionnement provincial pour l'entretien des collections existe déjà.

Dans ce cadre, la dissolution de l'ASBL sera prochainement proposée par ses instances et celle-ci poursuivra temporairement ses activités en s'appuyant sur les ressources financières encore disponibles en réserve.

Le subside de fonctionnement de 200.000 € sera, quant à lui, ré-internalisé au sein du budget provincial de fonctionnement. Ce mode de gestion provinciale intégrée du site permettra de poursuivre les missions de service public précitées et développer les activités culturelles, touristiques et patrimoniales.

Le personnel provincial actuellement dédiacé à la gestion du site restera lui aussi en place sans aucune modification particulière.

QR/2 Question de M. le Conseiller provincial Marc MAGNERY (28.10.2025) et réponse du Collège provincial (M. Luc GILLARD – 20.11.2025)

QUESTION

Comme déjà en 2019, je souhaiterais disposer de la liste des œuvres d'art achetées via le budget extraordinaire de 15.000€ que consacre chaque année la Province à l'acquisition d'œuvres d'art.

Je souhaiterais connaître les œuvres concernées en 2024 et 2025 avec leur auteur, leur prix et éventuellement une photo (le type d'œuvre peinture, sculpture ...) ?

RÉPONSE

La Province de Liège soucieuse de soutenir la création artistique de son territoire sous toutes ses formes, se dote de divers leviers en matière d'appui au secteur culturel parmi lesquels une enveloppe de 15.000 € destinée à la fourniture d'œuvres pour son artothèque.

D'autres moyens sont consentis pour l'achat d'œuvres. Tous s'inscrivent dans une démarche de démocratisation de la culture en privilégiant la médiation qui rend ces œuvres accessibles au public le plus large possible.

La collection artistique de la Province de Liège, un budget annuel de 50.000 €

Cette collection s'enrichit en permanence via des achats annuels permettant de soutenir la jeune création et l'art contemporain sous toutes ses formes. Les œuvres ainsi achetées sont présentées au grand public lors de différentes manifestations culturelles proposées par le Département de la Culture : des expositions thématiques autour de la Collection organisées en collaboration avec des partenaires comme le Théâtre de Liège, la Galerie Wéginmont Culture ou encore le Centre Culturel des Chiroux.

Ce patrimoine se compose de styles, de visions, de propos artistiques et d'univers différents mais souvent profondément originaux et poétiques.

Depuis 2019, un comité d'accompagnement a été mis en place. Il est composé de plusieurs agents provinciaux mais également d'experts actifs dans le milieu artistique de la Province que ce soit sous forme de commissariat d'expositions de grande ampleur ou en tant que professeurs dans l'enseignement artistique.

Cette création d'un comité favorise une approche plurielle par rapport aux choix proposés à l'achat et multiplie les points de vue ce qui favorise un souci démocratique en matière de sélection artistique tant au niveau des genres que des disciplines.

Par ailleurs, le Département de la Culture collabore régulièrement avec des institutions en prêtant des œuvres de la Collection artistique de façon temporaire. Un travail d'archivage a également été mis en place afin d'améliorer la visibilité extérieure de cette collection : une banque de données sur les œuvres est accessible pour les professionnels et les particuliers (<https://commoncollections.be>)

L'acquisition de deux intégrations artistiques pour le B3, Centre de Ressources et de créativité

Ce tiers lieu accueille en effet un symbole de créativité : une intégration artistique monumentale acquise via un appel à participation résultant d'une obligation intrinsèque au financement européen obtenu pour la construction du B3.

Pour mémoire, cette œuvre a été sélectionnée à l'issue d'une procédure de marché au cours de laquelle un comité d'experts, constitué d'agents provinciaux et de personnalités issues du monde des arts plastiques en Fédération Wallonie-Bruxelles, a analysé plus d'une trentaine de dossiers déposés (38).

Le choix du jury s'est porté sur l'œuvre d'Adrien Lucca qui proposait une sphère lumineuse, *Ciel intérieur*, projet novateur au niveau technologique et encore jamais concrétisé par l'artiste. L'originalité de ce lustre sculptural est qu'il est technologiquement connecté au ciel. La lumière LED qu'il diffuse s'adapte au cycle chromatique quotidien. Le niveau lumineux mesuré en direct par des capteurs placés sur le toit du bâtiment est interprété par un programme informatique qui permet à la sphère de diffuser une intensité lumineuse inversement proportionnelle à la lumière extérieure. Par ailleurs, cette œuvre visible de l'extérieur peut être perçue comme un sémaphore rassurant le passant qui déambule de nuit dans le quartier du B3.

La note attribuée à cet artiste était au coude à coude avec celle obtenue par le projet d'une installation sculpturale en céramique, *Les Nozôtres*, du duo d'artiste Mon Colonel & Spit.

Il a dès-lors été proposé au Collège provincial d'enrichir le fonds d'œuvres par l'achat de cette seconde œuvre en considérant qu'elle proposait une lecture tout à fait différente mais complémentaire de l'art contemporain particulièrement intéressante pour le B3. Ce projet artistique met en avant des références culturelles au sens large, objectif que le B3 partage afin de toucher la population plurielle qui fréquente ce lieu.

En effet, les masques sont présents dans de nombreuses traditions et cultures à travers le monde. Leur présence dans un bâtiment public évoque la diversité culturelle, de modes, de folklores et de symboliques, sans être associée nécessairement à une signification spécifique. Ces 84 masques symbolisent les 84 communes qui composent la province de Liège.

Diverses collaborations permettent également à la Province de Liège de disposer d'œuvres en dépôt parmi lesquelles la sculpture de Mady ANDRIEN « Les voyageurs » mise en dépôt dans les jardins du Château de Jehay en octobre 2025.

Les collections du Musée de la Vie Wallonne

Depuis la rénovation du Musée (2004-2008), un budget annuel de 5.000 € est consacré à l'enrichissement de ses collections. Cette enveloppe a notamment permis l'acquisition d'affiches anciennes, de marionnettes, de tableaux ainsi que de sculptures afin de compléter les collections existantes.

Bien que l'accroissement des collections repose essentiellement sur les dons, trop souvent les donateurs confondent le Musée avec un vide-grenier. Dans ce contexte, l'actualisation des collections demeure complexe.

Afin d'y remédier, l'équipe du Musée adopte une démarche proactive en proposant d'acheter des tirages ou des fichiers numériques à des photographes contemporains. Ces achats visent à illustrer la crise sanitaire liée au Covid-19, les inondations de 2021, les métamorphoses de la Cité ardente avec l'arrivée du tram ou encore la diversité du patrimoine immatériel en Wallonie.

Dans le cadre des collectes contemporaines actuellement menées par le Musée (« Transition écologique », « Familles »), certains achats s'avèrent nécessaires pour documenter l'évolution de certaines pratiques ainsi que des modes de consommation. A titre d'exemple, nous avons pu acquérir des « vêtements durables », des objets réalisés à partir de plastique recyclé (mobilier, objets décoratifs), des jouets illustrant la question du genre.

La collection de l'artothèque, l'art contemporain rendu accessible via le prêt d'œuvres.

L'artothèque est intégrée au Pôle Arts du Centre de ressources et a pour mission de rendre accessible à tous l'art contemporain selon le modèle des bibliothèques qui prêtent des livres et encouragent la lecture. Pour ce faire, elle dispose d'un crédit annuel de 15.000 €, sa collection comprend plus de 500 œuvres.

En offrant un service d'emprunt gratuit, elle s'engage à démocratiser l'accès à l'art contemporain. En mettant à disposition du public des œuvres d'art, elle cherche à sensibiliser un large public à la création artistique actuelle. Elle favorise le soutien et offre une visibilité en priorité aux artistes locaux mais aussi nationaux et internationaux. L'artothèque entretient un dialogue entre les publics du Centre de ressources et la création artistique à travers ses activités de médiation.

Le comité de sélection qui choisit ces œuvres est composé de dix membres disposant chacun d'une voix délibérative qui se réunissent 2 à 3 fois par an. Une sélection est effectuée lors de chaque réunion, à partir de la présentation de dossiers déposés spontanément ou proposés par les membres du comité.

Les œuvres sélectionnées sont ensuite proposées à l'approbation du Collège provincial.

La collection de l'artothèque se veut représentative de la création artistique actuelle internationale, en mettant notamment l'accent sur les artistes de la Province de Liège. Le comité veille à lui donner un caractère patrimonial et pédagogique.

Le comité choisit des œuvres d'artistes confirmés ou émergents. Il est soucieux de la diversité des styles, propos et techniques représentés et, sauf exception légitime, est attentif à éviter la surreprésentation d'un même artiste dans la collection. Les propositions de don sont traitées selon les mêmes critères que toute autre proposition.

Six de ces membres sont des agents de la Province de Liège et sont :

- l'agent en charge de l'artothèque du Centre de ressources,
- le responsable du pôle Arts du Centre de ressources,
- deux agents issus d'autres pôles du Centre de Ressources,
- deux agents issus d'autres services du B3 (exploratoire des possibles et médiation culturelle).

Quatre membres externes à la Province de Liège font également partie du Comité.

Il s'agit d'experts reconnus dans les différents domaines représentatifs de l'art contemporain. Ils sont engagés en tant que travailleurs occasionnels et rémunérés à la prestation comme consultants selon les barèmes en vigueur.
